AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-7-76220060

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 105

2 JUILLET 1976

PYRALE — MAÏS

Les sorties de papillons en cage d'élevage n'ont cessé d'être importantes depuis le 13 Juin et légèrement en avance par rapport à l'année antérieure. Par contre, les captures dans les différents pièges sexuels demeurent peu nombreuses, bien qu'en légère augmentation depuis une semaine.

De nombreux sondages effectués ces derniers jours dans les secteurs réputés infestés de la région "CENTRE" ont permis de constater que :

1°) dans l'ensemble le niveau des pontes était faible (moins de 2 pontes pour 100 plantes) ; cependant il était nettement plus élevé (plus de 15 pontes pour 100 plantes) dans certains secteurs (de AUNEAU -28- jusqu'à BOISSEAU -45- et dans le secteur de BRICY -45-) ou dans quelques champs irrigués.

2°) un début d'attaques des larves, généralement au niveau des feuilles du cornet, pouvait être observé dans de nombreux champs mais à un taux rarement important.

3°) les cultures de maïs sont parvenues à un stade très différent suivant les situations. Le stade 50 % de panicules mâles visibles au fond du cornet devrait être observé dans la semaine à venir s'il n'a pas été déjà franchi.

L'ensemble de ces observations nous conduisent à conseiller comme date d'intervention la période correspondant à la première décade de Juillet. En ce qui concerne les maïs précoces, ayant pu présenter des attaques importantes, notre bulletin du 24 Juin préconisait une intervention dans la semaine du 28 Juin au 4 Juillet.

Notre bulletin d'avertissement du 23 Juin précisait les conditions d'intervention.

Nous rappelons que plus les potentialités de rendement sont élevées plus les chances de rentabiliser un traitement contre la Pyrale sont grandes et qu'en-dessous de 30 quintaux/ha l'intervention se justifie rarement.

Au cas où des maïs traités contre la Pyrale du maïs serviraient à l'alimentation du bétail en vert ou en ensilage, nous conseillons de respecter un délai d'au moins 15 jours entre la date d'application et celle de l'utilisation, afin d'éviter tout risque d'intoxication.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
G. RIBAULT - B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Centre"
G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P 42